

Commission Locale de l'Eau **SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers**



Rapport annuel d'activités (2012)

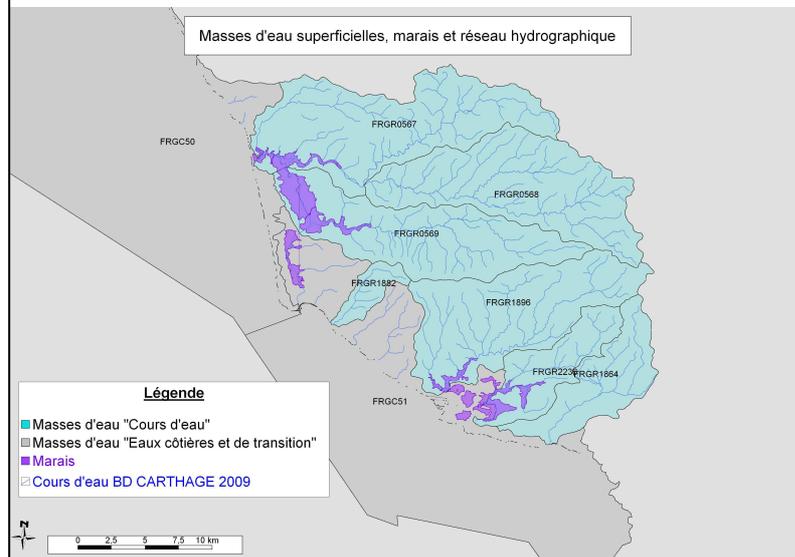


Rapport présenté en CLE le 2 avril 2013

Rapport annuel d'activités (2012)	1
Présentation du SAGE et rappel du contexte	2
Activités de la CLE ou du bureau de la CLE	3
Autres activités de la cellule d'animation du SAGE.....	5
Actions de communication.....	10

Présentation du SAGE et rappel du contexte

Contexte territorial



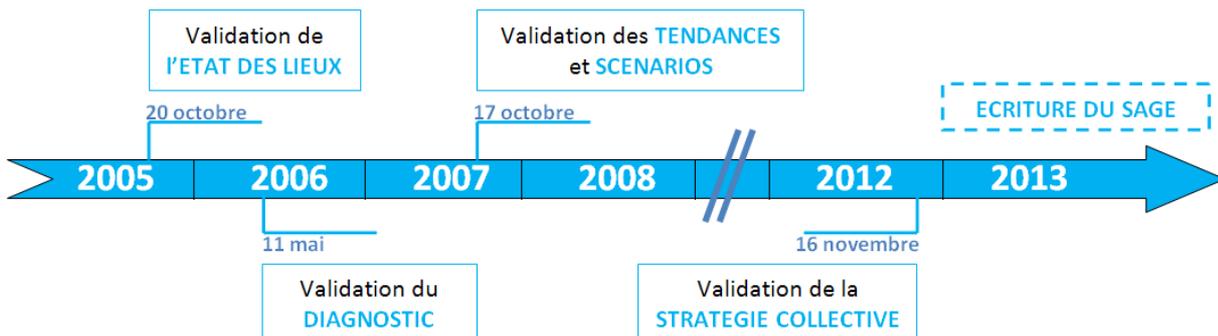
Situé au Sud-ouest du département, le territoire du SAGE Auzance Vertonne couvre 620 km² et concerne 32 communes totalement ou partiellement (arrêté préfectoral du 5 mars 2001).

CARTE ETAT ECOLOGIQUE 2011 ?

Les enjeux du territoire sont les suivants :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable et gestion quantitative de la ressource
- Amélioration de la qualité des eaux de surface
- Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides

Etapes d'élaboration du SAGE



CLE

La Commission Locale de l'Eau est composée de 50 membres, distribués de la façon suivante :

Collège 1	Collège 2	Collège 3
25	13	12

(dernier arrêté préfectoral de composition le 5 mai 2012)

Président : Joseph MERCERON

Structure porteuse : Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne

Président : Joseph MERCERON

Personnel : 2 personnes à temps plein

Activités de la CLE ou du bureau de la CLE

Reprise de l'élaboration du SAGE en 2012

Suite à la décision en 2011 du préfet de Vendée de ne pas soumettre à enquête publique le projet de barrage sur l'Auzance, l'élaboration du SAGE Auzance Vertonne s'est vue relancée. Axée sur la reprise des scénarios contrastés de 2008/2009 et la définition de la stratégie collective, différentes étapes ont marqué l'année 2012 pour aboutir à une validation de la stratégie en CLE le 16 novembre 2012.

Reprise des scénarios contrastés

12 avril 2012 : CLE → relance de l'élaboration du SAGE
23/24 avril 2012 : commissions thématiques
15 mai 2012 : bureau de la CLE

Définition d'une stratégie collective

7 juin 2012 : séminaire d'élus locaux
5 juillet 2012 : commissions thématiques
8 octobre 2012 : bureau de la CLE
16 novembre 2012 : CLE → validation de la stratégie collective

Réunions

CLE le 12 avril 2012, Communauté de communes du Pays des Achards

- Rappel de l'historique du SAGE par le président de la CLE, changement de compositions de la CLE et du bureau
- Rappels des éléments généraux par la DREAL (DCE, SDAGE, enjeux d'un SAGE, etc.)
- Rappels synthétiques du diagnostic du territoire, du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs
- Méthode et planning pour la définition de la stratégie collective par IDEA Recherche et Géomatic Systèmes
- Point d'information sur les projets portés par le syndicat mixte du SAGE
- Témoignage de la démarche « 0 phyto » de la commune de Brem-sur-Mer

Bureau de la CLE le 15 mai 2012 à la mairie de Vairé

- Synthèse des travaux réalisés en commissions thématiques
- Validation de l'analyse comparative des scénarios contrastés

Bureau de la CLE 8 octobre 2012, la Chapelle-Achard

- Stratégie collective, rapport provisoire (rappel de la démarche, présentation du rapport de la stratégie collective, présentation et discussion des remarques)
- Hiérarchisation des zones humides (composition d'un groupe de travail, planning...)

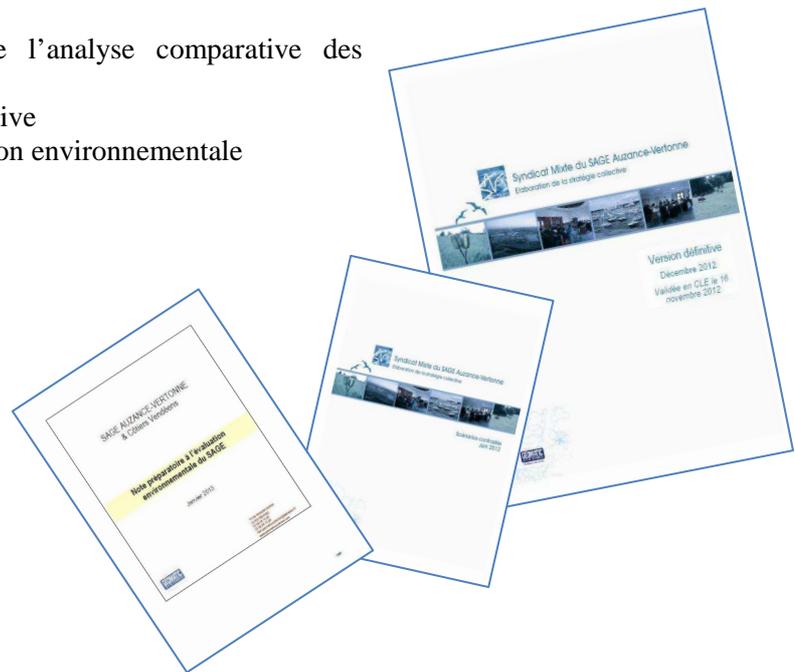
CLE le 16 novembre 2012, Communauté de communes du Pays des Achards

- Points d'information
- Dossiers d'incidence au titre de la loi sur l'eau (2012)

- Projets portés par le syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne, en parallèle de l'élaboration du SAGE
- Présentation du rapport de la stratégie collective par IDEA Recherche et Géomatic Systèmes
 - Les éléments de cadrage
 - Les principaux enjeux
 - Les objectifs et les moyens prioritaires
- Echanges autour des amendements proposés par les membres de la CLE

Production de documents

- Rapport de présentation de l'analyse comparative des scénarios contrastés
- Rapport de la stratégie collective
- Note préparatoire à l'évaluation environnementale



Perspectives

Suite à la validation de la stratégie collective, l'écriture des documents composant le SAGE va s'étaler sur 2013, les acteurs seront à nouveau solliciter afin d'entériner **un projet de SAGE fin 2013/début 2014.**

Autres activités de la cellule d'animation du SAGE

■ *Autres réunions dans le cadre du SAGE*

Commissions thématiques les 23 et 24 avril, salle municipale à Chapelle-Achard

- Présentation des scénarios contrastés
- Séance de travail collectif sur le tableau des mesures et leur analyse multicritère

Séminaire d'élus locaux et des partenaires institutionnels le 7 juin 2012, Espace Culturel de la Mothe-Achard

- Information et sensibilisation d'un maximum d'acteurs majeurs (décideurs, maîtres d'ouvrages et financeurs potentiels du futur SAGE)
- Détermination d'orientations politiques

Commissions thématiques le 5 juillet, Salle Bernard Roy à Saint-Mathurin

- Travail sur la définition d'objectifs et hiérarchisation des mesures proposées dans le cadre des scénarios
- Travail sur la définition de secteurs prioritaires pour certaines mesures

■ *Etude préalable à un CTMA*

DUREE PREVISIONNELLE: 18 mois (à partir de novembre 2011)

Contexte et objectifs

L'étude préalable à un CTMA, a pour but de développer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, afin de maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées.



Réunions

Réunions publiques

Information et sensibilisation des riverains et du grand public

- Le 2 février 2012 à l'Espace Culturel de La Mothe-Achard
- Le 9 février 2012 à la salle des Ribandeaux de Talmont-Saint-Hilaire
- Le 23 février 2012 au théâtre de la Licorne à Olonne-sur-mer

Comité technique le 28 juin 2012, à la communauté de communes du Pays des Achards

- Présentation de l'état des lieux et du diagnostic des cours d'eau et des marais
- Echanges sur les résultats
- Pré-validation de la phase 1
- Planning

Comité de pilotage le 25 septembre 2012, à la mairie de Talmont-Saint-Hilaire

- Présentation et validation des résultats de l'état des lieux et du diagnostic des cours d'eau et des marais
- Présentation du déroulement de la phase 2 « Définition des enjeux et des objectifs »

Groupes techniques (Phase 1 et Phase 2)

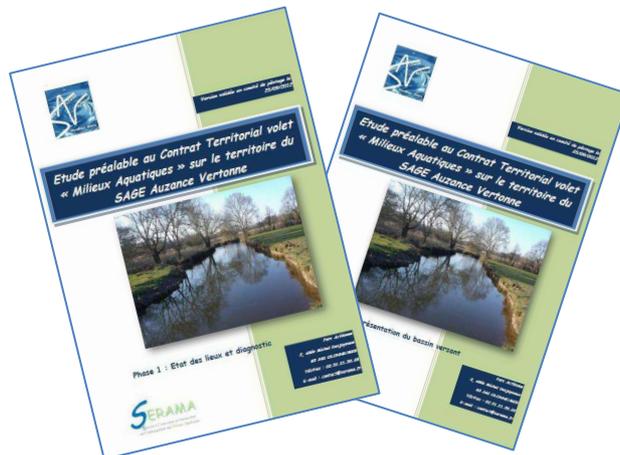
- Associations environnementales le 11 mai 2012, à la communauté de communes du Pays des Achards
- « Concertation agricole » le 14 juin 2012, à la communauté de communes du Pays des Achards
- Acteurs « Marais de Talmont »
 - Le 11 mai 2012 à la mairie de Talmont-Saint-Hilaire
 - le 23 novembre 2012 à la mairie de Talmont-Saint-Hilaire
- Acteurs « Marais des Olonnes »
 - Le 10 mai 2012 à la mairie d'Olonne-sur-mer
 - le 26 novembre 2012 à la mairie d'Olonne-sur-mer
- Acteurs « Cours d'eau » le 3 décembre 2012 à la communauté de communes du Pays des Achards

Réunion des élus Phase 2 le 19 décembre 2012 à la communauté de communes du Pays des Achards

- Information et sensibilisation des élus sur l'étude CTMA en cours
- Réflexion sur la compétence « Entretien et restauration des cours d'eau »

Production de documents

- Rapport d'état des lieux / diagnostic
- Lettre d'information (*cf Communication*)



■ *Etude de modélisation des transferts de bactéries sur les bassins versants alimentant l'estuaire du Payré*

DUREE PREVISIONNELLE: 1 an 1/2
(de novembre 2011 à avril 2013)



Contexte et objectifs

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne propose à des sites pilotes de tester une méthodologie pour **reconquérir la qualité des eaux conchylicoles**. Le but est d'expérimenter une méthodologie afin d'aider ensuite les collectivités locales dans la définition des programmes de travaux de reconquête de la qualité sanitaire des eaux conchylicoles (maîtrise des flux bactériens).

L'étude se déroule en **trois étapes** :

- recueil de données/état des lieux ;
- campagne de terrain complémentaire, modélisation des flux bactériens et diagnostic ;
- propositions d'actions et hiérarchisation.

Réunions

Comité de pilotage le 5 mars 2012 à la mairie de Talmont-Saint-Hilaire

- Présentation de l'état des lieux
- Discussion des hypothèses prises en compte dans le modèle de transfert de bactéries dans les cours d'eau
- Discussion de l'emplacement des points de mesure pour la campagne complémentaire
- Rappel du planning de l'étude

Comité de pilotage le 29 novembre 2012 à la mairie de Talmont-Saint-Hilaire

- Présentation des résultats de la campagne de mesures complémentaires
- Présentation et validation du diagnostic

Production de documents

- Rapport d'état des lieux
- Rapport de diagnostic



■ *Animation de la charte territoriale d'engagement « Pesticides » (usage non agricole)*

Contexte et objectifs

Dans le cadre d'une diminution de l'utilisation des pesticides par les collectivités dans l'entretien des espaces publics, une démarche fédératrice autour d'une charte territoriale a été engagée par le syndicat mixte du SAGE. **27 communes sur les 28 concernées** se sont engagées autour d'objectifs communs :

- réduire d'au moins de 50 % les quantités de pesticides ;
- supprimer progressivement l'usage des pesticides sur les zones à risque fort ;
- inciter les autres usagers non agricoles à suivre la même démarche.

Comité de suivi

Réuni le 22 février 2012 à la Communauté de communes du Pays des Achards

- Rappel des objectifs de la charte d'engagement
- Bilan des pratiques de désherbage à l'échelle du SAGE
+ Exemple du diagnostic d'une commune fictive
- Signature des chartes par les élus présents

Accompagnement des collectivités par le syndicat mixte

- **Brem-sur-mer** : réalisation du plan de gestion de l'herbe avec les agents techniques espaces verts et présentation du dossier en Conseil Municipal le 17/09/2012.
- **CCPA** : lancement du travail de réalisation du plan de désherbage des espaces publics gérés par le prestataire en septembre 2012.
- **Sainte-Foy** : début du travail de réalisation du plan de désherbage communal en novembre 2012.

Programmation des formations

Préparation 2013 : mise en pace de formations CNFPT décentralisées pour les agents.

- 2 formations proposées :
 - « **Mettre en place un plan de désherbage** » (2 jours) (niveau « débutant ») :
 - « **Amener sa collectivité vers une démarche « zéro-phyto** » » (2 jours) (niveau avancé)

■ *Hierarchisation des zones humides*

Contexte et objectifs

L'inventaire a été réalisé à partir de 2008.

Des mesures de la stratégie collective du SAGE concernent les zones humides et les zones humides prioritaires. La hiérarchisation de l'inventaire est donc une étape incontournable pour écrire le SAGE. Des principes de gestion doivent également être définis.

Groupe de travail

La composition d'un groupe de travail a été validée en bureau de la CLE le 8 octobre 2012 :

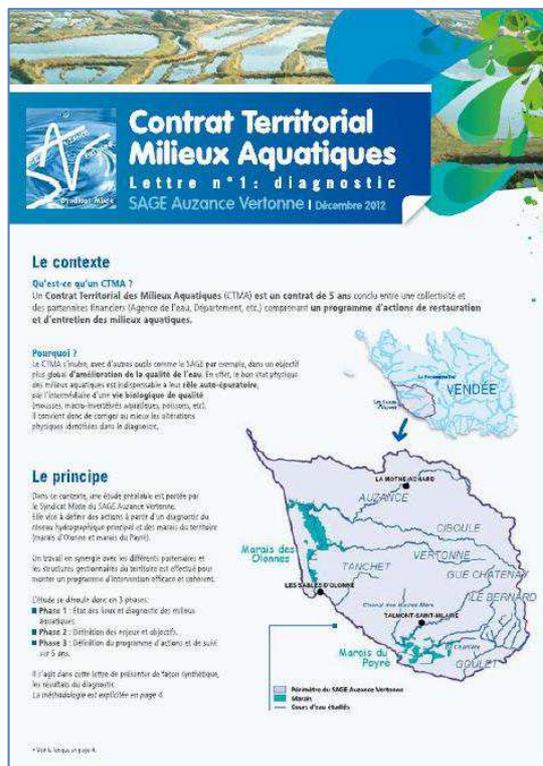
	Nom	Prénom	Représentation
1	MERCERON	Joseph	Membre du bureau de la CLE Auzance vertonne
2	LUCAS	Gilles	Membre du bureau de la CLE Auzance vertonne
3	DE LA BASSETIERE	Edouard	Membre du bureau de la CLE Auzance vertonne
4	CHAPPELIN	Jean-Philippe	Membre du bureau de la CLE Auzance vertonne
5	GRIMAUD	Anne-Marie	Représentante de l'APNO
6	Groupe associatif ESTUAIRE		
7	Agence de l'eau Loire Bretagne		Monsieur le directeur général ou représentant
8	DREAL des Pays de la Loire		Monsieur le directeur régional ou représentant
9	DDTM de la Vendée		Monsieur le directeur départemental ou représentant
10	PORTIER	Frédéric	ONEMA
11	ARHURO	Ronan	ADEV
12	Forum des Marais Atlantique		
13	RABILLER	Daniel	Représentant de la Chambre d'Agriculture de Vendée (+ Carin BARBERIS)
14	TESSIER	Jean	Représentant agricole du canton de La Mothe-Achard
15	RUCHAUD	Philippe	Représentant agricole du canton des Sables d'Olonne
16	CHABOT	Johnny	Représentant agricole du canton de Talmont-Saint-Hilaire

Une première réunion a eu lieu le 28 novembre 2012 afin de travailler sur les critères à retenir pour la méthode de hiérarchisation. Le travail va se poursuivre pendant le 1^{er} semestre 2013 afin de pouvoir proposer à la CLE un inventaire hiérarchisé et des orientations de gestion.

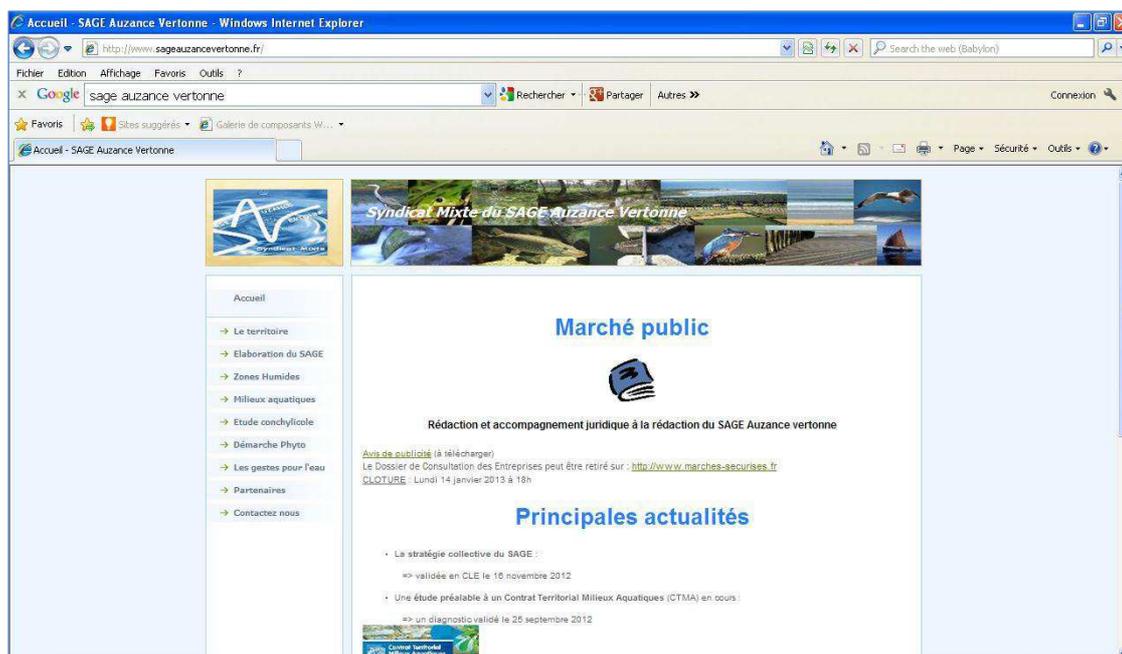
Actions de communication

■ *Lettre d'information CTMA*

Téléchargeable sur le site Internet du SAGE ; lettre n°1 : le diagnostic



■ *Maintenance du site Internet*



SAGE Auzance-Vertonne Les milieux aquatiques en question

L'état des lieux des cours d'eaux français réalisés par l'agence de l'eau en 2004 aboutit au constat que plus de 50% des masses d'eau françaises risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en raison, notamment, d'un mauvais fonctionnement des milieux aquatiques.

L'étude préalable à un CTMA (contrat territorial volet milieux aquatique), d'une durée de 18 mois, a pour but de mettre en place un contrat de 5 ans entre une collectivité et des financeurs (agence de l'eau, département...).

L'objectif étant de développer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, afin de maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées.

Ce type d'étude est mené en concertation avec tous les acteurs du territoire, ainsi des comités techniques et de pilotages composés de représentants du SMSAV, des services de l'État et des acteurs locaux sont tenus durant toute la période de l'étude.

Le SMSAV (syndicat mixte du SAGE Auzance-Vertonne) est présidé par Joseph Merceron, 27 délégués représentent les communes ou intercommunalités du territoire, les bureaux

sont basés dans les locaux de la communauté de commune du pays des Achards. Le bureau d'étude SERAMA est chargé de l'application du CTMA qui se déroulera en trois phases.

La phase de prospection sur le terrain par SERAMA dressera l'état des lieux des cours d'eaux et marais en notant les altérations anthropiques, portant sur le lit mineur, le lit majeur, les berges, et la végétation de bordure, la continuité écologique, la ligne d'eau et le débit. Les cours d'eau et les zones humides (Gay-Chatenay, le chenal des hautes mers, l'île Bernard et de Jard) seront visités entre le 13 et le 17 février et les marais du Payré le seront entre le 20 et 24 février. Des rencontres pourront être établies sur le terrain avec l'entreprise SERAMA, contactez M. Jambou (06 80 05 01 19) ou le bureau (02 51 21 50 38).

Le travail de terrain réalisé permettra, grâce aux différentes



Le bureau d'études SERAMA a présenté l'étude préalable au CTMA, aux propriétaires des marais et aux élus de la zone concernée lors d'une réunion publique, jeudi, à la salle des Ribandeaux.

informations récoltées, de mettre en place un diagnostic des cours d'eau et marais. Ainsi, il sera possible de quantifier les écarts aux objectifs de bonnes qualités, de cibler les secteurs problématiques et de déterminer les causes de per-

turbations. Pour tous renseignements sur le CTMA, contactez Matthieu Jan, chargé de mission au SMSAV, au 02 51 05 88 44, ou par mail sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr - Site Internet : www.sageauzancevertonne.fr

et cantons de La Mothe, Talmont et Moutiers

Ouest-France
4-5 février 2012

La Mothe-Achard

Lancement d'une vaste étude sur les milieux aquatiques

« Les incertitudes concernant l'éventuel barrage sur l'Auzance ont freiné l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) sur les 32 communes du secteur Auzance et Vertonne. Les décisions étant maintenant prises, le syndicat mixte, qui en a la maîtrise, a pu relancer le travail. Aujourd'hui il s'attelle à préparer un contrat territorial relatif aux milieux aquatiques », explique son président, Joseph Merceron.

La préparation de ce contrat suppose une étude préalable, présentée aux personnes intéressées au cours de trois réunions publiques. La première, tenue à La Mothe-Achard le jeudi 2 février, rassemblait beaucoup d'élus, de propriétaires de terrains et d'agriculteurs.

« Sur le territoire du Sage Auzance-Vertonne, les milieux aquatiques regroupent des marais et 210 km de cours d'eau. » La Société d'études pour la restauration et l'aménagement des milieux aquatiques (Serama) a été chargée de les ausculter afin de poser un diagnostic précis sur leur état.

Xavier Jambou, de Serama, a expliqué aux participants la méthode que sa société va mettre en œuvre pour « dresser, tronçon par tronçon, selon une panoplie de critères, un tableau clair de la situation ».

La prospection sur le terrain se réalisera durant quatre semaines :



Le public est particulièrement attentif aux explications données par Xavier Jambou concernant l'étude préalable au contrat territorial.

semaine 6 pour l'Auzance, la Ciboûle, la Vertonne et le Tanchet ; semaine 7 pour le Gué-Chatenay, le Chenal des Hautes-Mers, l'île Bernard, le ruisseau de la Charrière, le Goulet et ses affluents ; semaine 8 pour les marais du Payré ; semaine 9 pour les marais d'Olonne. Les riverains ou propriétaires, bons connaisseurs des sites, sont invités à transmettre à Serama les problèmes qu'ils ont pu repérer (tél. 06 80 05 01 19 ou 02 51 21 50 38).

« L'état des lieux permettra de clarifier les enjeux et de définir, à l'automne, les objectifs à poursuivre afin qu'au moins 75 % des milieux

aquatiques soient en bon état écologique. » En découleront, au printemps 2013, l'élaboration du programme des actions à entreprendre et le choix des moyens pour les évaluer. Sera alors signé le contrat territorial de cinq ans pour l'aménagement et la restauration des milieux aquatiques.

Les travaux eux-mêmes pourraient commencer en 2014.

Dans le même objectif, deux autres réunions publiques sont prévues : jeudi 9 février, à 20 h, salle des Ribandeaux à Talmont-Saint-Hilaire ; jeudi 23 février, à 20 h, au théâtre de la Licorne, à Olonne-sur-Mer.

Gestion écologique des espaces verts La Communauté de communes s'engage

Ernest Navarre et Joseph Merceron, respectivement présidents de la CCPA et du SAGE, ont tous deux signé, le 13 novembre dernier, la charte territoriale d'engagement du syndicat Mixte Auzance Vertonne. La Communauté de communes du Pays des Achards s'est ainsi engagée auprès du Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, pour une gestion écologique de ses espaces verts. Un acte approuvé par les élus communautaires en septembre dernier.

L'urgence de la mobilisation pour agir l'imposait. Le suivi de l'évolution des pesticides dans les cours de l'Auzance et de la Vertonne montre un résultat alarmant révélé par le niveau de qualité moyenne à mauvaise de ces rivières. La charte fixe au moins trois objectifs : réduire de 50% les quantités de pesticides appliqués afin de préserver la qualité de l'eau et la santé pour tous ; supprimer progressivement leur usage sur les zones où le risque de transfert des

produits est le plus fort et inciter les autres usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à suivre la même démarche.

A travers cette première de quatre étapes, la Communauté de communes du Pays des Achards (CCPA) s'engage à modifier ses pratiques et renforcer les différentes actions existantes au niveau local (SAGE, le Syndicat Mixte du Pays du Talmondais, des Achards, du Moutierrois et du Mareuillais, communes...). La Chapelle-Achard, La Mothe-Achard, Le Girouard, Sainte Flaives-Loups, Nieul-le-Dolent, Saint-Mathurin, Saint-Georges-de-Pointindoux, Saint-Julien-des-Landes et Martinet, chacune des communes du Pays des Achards appartenant au territoire du SAGE Auzance Vertonne s'est aussi individuellement engagée en ratifiant la charte.

Les propositions d'engagement de la CCPA sont de développer la démarche de réduction des produits phytosanitaires, de gérer plus



Les présidents de la CCPA, Ernest Navarre (à g.) et, Joseph Merceron du SAGE signent la Charte Territoriale d'engagement.

écologiquement les espaces verts des zones d'activités, déchèteries, stations d'épuration et bâtiments dont elle a la charge, d'expérimenter la gestion différenciée sur les abords des voiries d'intérêt communautaire, d'élaborer un programme de valorisation

des entrées de bourgs et du traitement des ronds-points et enfin, de suivre l'évolution de la biodiversité. L'ambition au terme de l'année 2016 étant le "zérophyto", et la généralisation de ce nouveau mode de gestion par la CCPA et ses prestataires.

Talmont-Saint-Hilaire

Les eaux du versant du Payré à l'étude pendant 12 mois

L'étude de modélisation des transferts de bactéries sur les bassins versants alimentant l'estuaire du Payré a été lancée mardi matin, à l'hôtel de ville. « Il s'agit pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne de proposer à des maîtres d'ouvrage locaux, comme le syndicat mixte du Sage Auzance Vertonne, de tester une méthode de reconquête de la qualité des eaux conchylicoles », explique Philippe Fera, chargé de mission littoral à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Neuf bassins versants vont être analysés à travers cette expérimentation. Le versant du Payré est le premier site choisi. « L'estuaire du Payré a été classé 1^{er} site remarquable de Vendée. La qualité de toutes les eaux est vitale sur notre territoire qui comporte de nombreux marais à poissons et exploitations ostréicoles à la Guittière », rappelle le maire, Pierre Berthomé.

« L'Agence a pour objectif d'élaborer un guide à destination des maîtres d'ouvrage proposant les outils destinés à améliorer la qualité sanitaire des zones conchylicoles », explique Philippe Fera. L'étude sur le bassin versant alimentant l'estuaire du Payré débouchera, en novembre 2012, sur un programme d'actions qui déterminera sur quels sous-bassins versants se concentrer et quelles sont les sources de pollution les plus



Les acteurs de l'étude se sont retrouvés à la mairie autour de Pierre Bertjhomé pour expliquer le déroulement des opérations.

impactantes. « La première phase sera l'état des lieux, puis viendra le diagnostic et enfin le plan d'action. »

Le Syndicat mixte du Sage Auzance Vertonne assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération. Le financement sera assuré par l'Agence de l'eau à 20 % et le reste par le Département et la Région.

■ Banquet des 70 ans

Samedi 3 décembre, 12 h. Le banquet de la classe 1961 au restaurant la Calèche au Château-d'Olonne. Tarif: 34 €. Inscription avant le 22 novembre. Contact : 02 51 90 60 27, 02 51 90 64 00.

Le cabinet Egis Eau a été choisi pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'Agence de l'eau apportera le soutien technique. Un comité de pilotage a été constitué pour suivre l'étude constituée, entre autre, des communes concernées, de l'Agence de l'eau et du Comité régional de la conchyliculture.

■ Spectacle humoristique Cabochard

Un coup de cafard : Cabochard et ça repart ! Samedi 19 novembre, 20 h 30, salle du Manoir, avenue de Luçon. Tarif: 10 €. Réservation : 06 24 90 88 25, 06 16 30 22 24.

Bassin versant du Payré

Pour une amélioration des eaux de surface

Le syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne (SMSAV) va réaliser une étude de modélisation des flux de bactéries sur le bassin versant alimentant l'estuaire du Payré. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui comprend 9 bassins, propose à des sites pilotes (dont celui du Payré) de tester une méthodologie pour reconquérir la qualité des eaux conchylicoles.

Cette étude va se réaliser en trois phases, d'abord l'état des lieux et le recueil des données, puis la modélisation des flux bactériens et le diagnostic et enfin des propositions d'action et hiérarchisation des actions à entreprendre. La durée prévisionnelle est de 1 an (de novembre 2011 à octobre 2012). Un comité de pilotage, présidé par Pierre Berthomé, s'est mis en place.

• Contact : Olivier Coquio, syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne, ZA Sud-Est à La Chapelle-Achard (02 51 05 88 44), Email : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr



Première réunion de lancement de l'étude du bassin versant conchylicole, site du Havre du Payré avec le comité de pilotage et le prestataire IRH ingénieur conseil.

Soixante élus locaux en séminaire à l'espace culturel Réflexion lancée sur la gestion de l'eau

Soixante-deux élus locaux représentant le territoire de trente-deux communes concernées par le Sage se sont retrouvés jeudi 7 juin pour un séminaire à l'espace culturel de La Mothe-Achard. Le but d'un Sage est d'aboutir à un consensus ou à un compromis partagé sur les objectifs à atteindre pour la gestion de l'eau, la gestion de l'espace et les différents usages associés à ces milieux. "IDEA recherches" de Rennes, sollicitée pour étudier les problématiques de l'eau sur le bassin versant Auzance - Vertonne est venu exposer ses conclusions et les propositions qui ressortent du travail réalisé depuis 2011 sur plus de 620 km². L'exposé des enjeux, l'analyse des scénarios proposés et leur compatibilité avec le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) durant la séance plénière, travail et échanges de quatre tables rondes et restitution synthétique de leurs principales conclusions, pendant la partie débats, ont fait potasser les élus pendant un programme de quatre heures sur un projet qui pourrait engager des collectivités jusqu'en

2027.

Les deux objectifs principaux de cet important événement sont la sensibilisation d'un maximum d'acteurs majeurs tels que décideurs et financeurs du futur SAGE et la détermination d'un projet politique hiérarchisant les enjeux et les objectifs. De l'immédiate analyse de la laborieuse séance, dès la sortie des tables rondes, ressort une volonté d'aboutir à une écriture du SAGE essentiellement incitatrice mais non contraignante, par utilisation de l'aspect réglementaire. Un SAGE qui informe et sensibilise les utilisateurs de l'eau, qu'ils soient particulier, collectivité, industrie, agriculteur, etc. Un SAGE qui coordonne et oriente l'action publique pour la bonne gestion de l'eau sur le territoire. La notion des coûts a aussi été décrite comme une donnée fondamentale qu'il faut aborder dans la phase d'élaboration du SAGE, pour évaluer le coût de sa mise en œuvre. Ce devra être une aide à la décision pour concevoir un SAGE réaliste qui puisse être supporté par les différents budgets des futurs maîtres d'ouvrages. Concrètement : mettre en



Le projet doit voir le jour en 2015.

place un programme d'économie d'eau (par exemple : récupération des eaux pluviales) ; entretenir les cours d'eau ; avoir une clarification des objectifs concernant les zones humides et leur inventaire ; sensibiliser la population utilisatrice de l'eau d'une façon générale et enfin améliorer l'assainissement, notamment en ce qui concerne le phosphore provenant principalement des produits lessiviels, y compris en passant par la réhabilitation des points noirs des dispositifs individuels.



Etaient présents tous les élus concernés.

Une étude pour connaître l'état des cours d'eau et marais

Une réunion publique a eu lieu jeudi 2 février, ayant pour sujet une étude diagnostique des cours d'eau et marais sur le territoire du Syndicat Mixte du Sage Auzance Vertonne.

L'état des lieux des cours d'eau français réalisé par les Agences de l'eau en 2004 aboutit au constat que plus de 50 % des masses d'eau françaises risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en raison, notamment, d'un mauvais fonctionnement des milieux aquatiques.

L'étude préalable à un CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques), d'une durée de 18 mois, a pour but de mettre en place un contrat de 5 ans entre une collectivité et des financeurs (ex : agence de l'eau, département), l'objectif étant de développer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, afin de maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées.

L'étude préalable portera sur les principaux cours d'eau du territoire du Sage Auzance Vertonne, c'est-à-dire : l'Auzance, la Vertonne, la Ciboule, le Tanchet, le Gué Chatenay, l'Île Bernard, le chenal des hautes mers au Payré, le ruisseau de la Charlière, le Goulet et ses affluents, ce qui correspond approximativement à 210 km de cours d'eau. Les deux marais présents sur le territoire, celui des Olonnes et du Payré, font également partis de l'étude.



Ce type d'étude, qui sera menée en concertation avec tous les acteurs du territoire, monopolise des comités techniques et de pilotages composés de représentants du SMSAV, des services de l'état et des acteurs locaux durant toute la période de l'étude.

Dans le cadre d'une étude diagnostique de cours d'eau et marais portée par le Syndicat Mixte du Sage Auzance Vertonne (SMSAV), et afin de travailler avec la plus grande concertation, trois réunions publiques seront réalisées sur l'ensemble du territoire.

Pour les bassins versants de l'Auzance, de la Ciboule et de la Vertonne, la réunion publique a eu lieu jeudi 2 février. Ce fut l'occasion, pour le bureau d'études Serama, de présenter la démarche, d'expliquer la méthode et de répondre aux différentes questions. Il est à signaler que le bureau d'études prospectera les trois cours d'eau entre le 6 et le 10

février.

Les deux autres réunions publiques auront lieu jeudi 9 février, à 20 heures, salle des Ribandeaux de Talmont-Saint-Hilaire et jeudi 23 février, à 20 heures, au théâtre de la Licorne d'Olonne-sur-Mer.

Le travail de terrain réalisé par la Serama après chaque réunion publique permettra, grâce aux différentes informations récoltées, de mettre en place un diagnostic des cours d'eau et marais. Ainsi, il sera possible de quantifier les écarts aux objectifs de bonnes qualités, de cibler les secteurs problématiques et de déterminer les causes de perturbations.

Réunion publique du Syndicat Mixte du Sage Auzance-Vertonne "L'eau potable, un enjeu vital..."

Un état des lieux des cours d'eau français réalisé par les Agences de l'eau aboutit au constat que plus de la moitié des masses d'eau françaises risquent de ne pas atteindre le bon équilibre écologique en raison, notamment, d'un mauvais fonctionnement des milieux aquatiques.

Il importait donc de réagir, ce qui nécessite un certain nombre de mesures visant à protéger cette ressource essentielle. La réunion programmée à La Mothe-Achard, animée par Joseph Merceron, Olivier Coquio et Matthieu Jan a attiré un grand nombre de propriétaires, exploitants et représentants des associations et collectivités.

Au niveau local, la mise en œuvre de ces mesures revient au Syndicat Mixte du Sage Auzance-Vertonne (SMSAV) présidé par Joseph Merceron et composé de 27 délégués représentant les communes et intercommunalités de la zone définie. Cette zone comprend l'Auzance, la Vertonne, la Ciboule, le Tanchet, le Gué Chatenay, l'Île Bernard, le chenal des hautes mers du Parré, le ruisseau de la Charlière, le Goulet et ses affluents, soit près de 210 km de cours d'eau incluant aussi les marais des Olonnes et du Payré.

Le SMSAV assume donc une mission visant globalement un

triple objectif : améliorer la qualité des eaux de surface, sécuriser l'alimentation et la gestion quantitative en eau potable, préserver et restaurer les équilibres aquatiques et amphibies. Pour ce faire, il mène, entre autres, trois chantiers : élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), inventaire des zones humides, diagnostic des cours d'eau et marais

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) est un document de planification de la gestion des eaux. Il fixe des "objectifs généraux d'utilisation, de mise en œuvre, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau" à l'échelle du territoire défini précédemment. Un temps mis de côté par la perspective de la construction du barrage sur l'Auzance, le Sage est maintenant réactivé du fait de l'abandon du projet. Une fois les objectifs validés, un règlement fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs



Assistance nombreuse de propriétaires, exploitants, représentant des collectivités locales et des associations.

sera mis en place et opposable aux tiers.

L'étude va se poursuivre jusqu'au printemps 2013 avec le début des travaux fixé en 2014. Pour l'heure, les personnels de SERAMA sont sur le terrain, en phase de prospection qui va durer quatre semaines. Vous pouvez les contacter pour ap-

porter vos remarques et des rencontres peuvent être organisées en cas de nécessité.

Ils peuvent être joints au 06 80 05 01 19 ou au 02 51 21 50 32. Une autre réunion publique d'informations est prévue le jeudi 23 février au théâtre de la Licorne d'Olonnes-sur-Mer à 20 heures.

La Chapelle-Achard

Jeudi 1^{er} mars 2012

Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires Vingt-cinq communes signent la charte

Sur les trente-deux communes du territoire de 620 km² qui couvre le Sage Auzance-Vertonne au sud-ouest de la Vendée, vingt-cinq communes concernées ont répondu favorablement à la démarche "phyto et collectivités" qui leur avait été proposée.

Leurs représentants se retrouvaient à la Communauté de communes le 22 février pour la signature de la charte de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires avec le syndicat mixte du Sage. Les municipalités absentes n'auraient pas encore délibéré sur le sujet. L'enjeu de la charte est de fédérer les communes afin d'homogénéiser les pratiques de désherbage, de favoriser les échanges entre communes, de valoriser les efforts déjà consentis en matière d'alternative au désherbage chimique et de dynamiser la mise en place de bonnes pratiques.

Pour préserver la qualité de l'eau et la santé de tous, les objectifs de la charte sont de réduire d'au moins 50% les quantités de pesticide actuellement appliquées dans chaque commune, de supprimer progressivement l'usage des pesticides sur les zones où le risque de



Vingt-cinq représentants de communes sont venus signer la charte de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

transfert des produits est le plus fort (sols imperméables, revêtement routier, etc) et inciter les autres usagers non agricoles à suivre la même démarche qu'ils

soient particuliers ou professionnels.

Un comité de pilotage, chargé du suivi et de l'évaluation de la charte territoriale, se réunira au

moins une fois par an pour analyser les résultats obtenus et discuter des moyens humains, financiers et matériels nécessaires à son application.